

Il est essentiel pour les cadres des secteurs public et parapublic de planifier et d'établir des objectifs de retraite malgré un emploi du temps serré. À cet égard, le RACAR en collaboration avec l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ) offrent l'opportunité aux gestionnaires qui sont à moins de cinq ans de leur retraite, de participer à une session dynamique de préparation à la retraite visant une planification financière efficiente de cette importante étape.

Comment organise-t-on et prépare-t-on son départ à la retraite lorsqu'on est cadre? La session de formation vise à répondre aux interrogations des gestionnaires en abordant notamment les trois aspects déterminants suivants : informationnels, juridiques et financiers. Nos conférenciers privilégient une approche personnalisée. Faites vite, le nombre de places est limité à 25 participants!

PROGRAMME

8 h 15 Inscription et accueil

VOLET 1

8 h 30 **LES ASPECTS INFORMATIONNELS
RÉGIME DE RETRAITE ET ASSURANCES**

M. Michel Cassista, consultant — Retraite et assurances

- Organisation du temps de travail avant la retraite (les vacances, le départ progressif)
- Éléments à considérer pour faire son choix
- Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) - (les principaux éléments du régime et particularités; décès, succession, etc.)
- Calcul de la rente RRPE (Coordination avec la RRQ)
- Régimes d'assurances collectives (avant et après 65 ans)

10 h 45 Pause

VOLET 2

11 h **LES ASPECTS FINANCIERS**

M. Alain Brochier, consultant

- REER et conversion en FERR ou en rente viagère
- CELI
- La possible diminution des dépenses à la retraite
- Faire un budget prévisionnel à la retraite et le maintien du niveau de vie compte tenu de l'inflation
- Taux marginal d'impôt
- RRQ et PSV
- Volet assurance
- Fractionnement du revenu

12 h Dîner collectif (inclus)

13 h 15 Retour et poursuite du volet 2

14 h 15 Pause

VOLET 3

14 h 30 **LES ASPECTS JURIDIQUES**

*M^e Christine Morin, notaire et professeure titulaire de la Chaire de recherche
Antoine-Turmel sur la protection juridique des aînés de l'Université Laval.*

Testament

- Les différentes formes de testament
- Les espèces de legs, dont les legs en fiducie
- Le liquidateur de la succession
- Les clauses protectrices pour les légataires
- La lecture du testament
- Le don d'organes et de tissus
- Les conséquences juridiques du décès pour le conjoint survivant

Mandat de protection

- Distinctions entre le mandat ordinaire et le mandat de protection
- Le choix d'un ou de plusieurs mandataires aux biens et à la personne
- La surveillance du mandataire
- Les directives de fin de vie

16 h 30 Fin de la journée de formation

TARIF

Membre d'une association partenaire du RACAR : **289 \$ plus taxes**

Le remboursement du coût d'inscription sera accordé à la réception d'un avis écrit à l'ACCQ transmis par courriel à info@accq.qc.ca cinq (5) jours ouvrables avant le début de l'activité. Dans le cas d'une annulation reçue par courriel après ce délai mais avant le jour de l'événement, le remboursement du coût d'inscription moins des frais administratifs de 50 \$ sera accordé au participant. Si le participant ne peut se conformer à cette politique d'annulation, l'Association se verra dans l'obligation de lui facturer la totalité des frais d'inscription. La substitution de participant est acceptée.

FAITES VITE!

Le nombre de places est limité à 25 participants.

Inscrivez-vous en ligne dès maintenant à l'adresse suivante : [INSCRIPTION](#)

L'ACCQ se réserve le droit d'annuler la session de formation advenant un nombre insuffisant d'inscriptions. Les participants inscrits seront alors remboursés.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous
par courriel : info@accq.qc.ca ou au numéro suivant : 418 877-1500, poste 2105